

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/10/2014 – Convocation du 15 octobre 2014

Compte rendu affiché le 31 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR, Michel MATHEY par Marine MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE, Claire POINT par Guillemette DEBORDE, Vincent VIVO par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

### Objet : Participation financière des parents à l'échange scolaire

Comme chaque année, la commune de Neuville-sur-Saône organise un échange scolaire avec les élèves des collèges Jean Renoir et Notre-Dame de Bellegarde d'une part, et ceux du Progymnasium d'Alpirsbach d'autre part.

Les dépenses liées au transport des jeunes français en Allemagne et aux activités se déroulant en France sont prises en charge par la Commune. Toutefois, une participation financière au coût du déplacement est demandée aux parents des collégiens scolarisés à Neuville.

Depuis plusieurs années, cette contribution s'élevait à 80 € alors que les frais de transport ont augmenté de près de 20 % depuis 2009. Afin de compenser le surcoût pour la commune, il convient de revaloriser le tarif à 95 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2014,
- **FIXE le tarif de la participation des familles aux coûts du transport dans le cadre de l'échange scolaire avec Alpirsbach à 95 € par enfant.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 octobre 2014  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 24/10/2014

- Publication ou affichage le 24/10/2014

**Valérie GLATARD, Maire.**

  


  
